



CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Dossier suivi par : M. PEYRE- Adjoint au Proviseur Vie scolaire-Tel : 04 42 91 75 73- ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver, l'arrêté, fixant la composition du conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2025-2026.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Vie Scolaire

Références : 2026-015

Aix-en-Provence, le 22 janvier 2026

Affaire suivie par :
Laurent PEYRE
Tél : 04 42 91 71 64
Mél : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 01

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR CHANCELLIER DES UNIVERSITE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2025- 2026 est composé comme suit :

Inspection académique :

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes ou son représentant, M. Eric BIGOT, Secrétaire général

Chefs d'établissement :

M. Samuel AUDEBEAU, Principal collège Vivian Maïer à Saint Bonnet en Champsaur
Mme Valérie AUTEROCHE, Proviseure, lycée Aristide Briand à Gap.

CPE :

Mme LAGRANIERE Elise, Collège des Hautes-Vallées à Guillestre

Représentants des personnels enseignants :

Mme Catherine MARTINEZ, collège Les Hauts-de-Plaine à Laragne
M. Sacha RIBOLZI, collège Les Garcins à Briançon

Représentants des personnels ATOSSE :

Mme Laurence ROCHAS, LP Paul Héraud à Gap

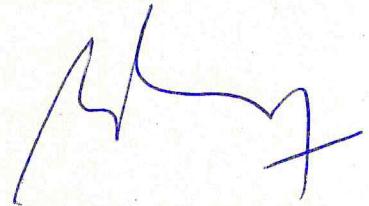
Représentants des parents d'élèves :

M. Nicolas RIGAUD, collège Centre à Gap
Mme Mélanie POKORSKI, lycée Honoré Romane à Embrun

Représentants des élèves :

Mme Emma PEYRON, lycée Dominique Villars à Gap
Mme Victoria MONNET VIDAL, collège Centre à Gap

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît DELAUNAY".

Benoît DELAUNAY